

Projet de création de l'Association Foncière Pastorale autorisée de Ornon

Note de synthèse – 14 février 2024

Projet de périmètre (données cadastre 2023)

Surface du projet de périmètre	492.3021 ha
Nombre de parcelles cadastrales	2638 parcelles
Nombre de comptes de propriétés	325 comptes cadastraux
Nombre de propriétaires	429 propriétaires
Commune concernée	Ornon

1

Contexte : opportunité de création d'une AFPa

La commune d'Ornon souhaite créer une Association Foncière Pastorale Autorisée sur son territoire, essentiellement sur des terrains privés qui seraient situés en aval des alpages communaux. La surface totale du projet d'AFP a est de 492.3021 ha et 2638 parcelles. Ce taux de morcellement du foncier fait partie des plus élevés de l'Isère. Une AFP a permettrait de fédérer les propriétaires dans l'optique de limiter les interlocuteurs, de faciliter sa valorisation par la mise en place de plans de gestions pastoraux cohérents entre plusieurs éleveurs.

L'AFP a concerne un périmètre vaste pour du pâturage et de la prairie de fauche ayant subi un enrichissement continu depuis plusieurs dizaines d'années. Les propriétaires privés sont très nombreux et peu impliqués dans la gestion de leur foncier : 429 propriétaires dont un nombre important d'indivisions et de biens non délimités. La commune d'Ornon est propriétaire d'1/4 de la surface totale du projet d'AFP a avec de nombreuses parcelles éparpillées au sein des terres privées. Il n'est pas possible de penser le pâturage à l'échelle parcellaire ou individuelle dans ces conditions.

Une étude et un accompagnement ont été réalisés par la Chambre d'agriculture de l'Isère pour aider la commune à communiquer sur le projet et à en construire les éléments nécessaires à sa création. Ce travail a débuté en 2022 par une réunion publique d'information qui a permis d'identifier et de créer un groupe de travail de 12 propriétaires (dont 1 propriétaire exploitant) impliqué dans le projet de création de ce nouvel outil. Cela a donné lieu à 9 réunions du groupe de travail pour élaborer un périmètre cohérent, des statuts et une liste la plus à jour possible des propriétaires concernés par le projet.

Pour terminer le travail d'étude et de concertation avant le lancement de la procédure officielle de création, la commune avec le groupe de propriétaire et l'intervention de la Chambre d'agriculture ont organisé une réunion d'information publique le samedi 27 janvier 2024 en Mairie d'Ornon. Ainsi, les propriétaires qui n'avaient pas pu être présents lors de la réunion en mairie de 2022 et qui ne s'étaient pas manifestés suite à l'appel à bénévoles pour constituer le groupe de travail ont pu contribuer à finaliser le projet de périmètre de l'AFP a. C'est pourquoi, il y a eu une dernière modification avec un retrait de 67 parcelles représentant 8.8967 ha, ce qui explique le passage de 501.1988 ha avant

la réunion publique à 492.3021 ha après celle-ci par rapport aux supports de présentation joint à cette note :

- pdf de présentation du 13 octobre 2023 en DDT
- pdf de présentation du 27 janvier 2024, réunion publique d'information à la Mairie d'Ornon

Partenaires sollicités :

- la Chambre d'Agriculture de l'Isère (les services foncier, forêt, territoire et transmission des exploitations)
- la Fédération des Alpages de l'Isère (FAI),
- les deux exploitations agricoles de la commune
- la communauté de communes de l'Oisans

2

Informations diffusées en dehors des réunions déjà citées précédemment :

- information à l'ensemble des AFP de l'Oisans lors des 2 derniers comités de pilotage des AFP de l'Oisans (juin 2023 et novembre 2023).
- information à l'Assemblée Générale 2024 de l'Association de Promotion de l'Agriculture en Oisans (APAO)
- information de projet de création à la DDT (à plusieurs occasion et officiellement le 13 octobre 2023)
- Information à la conseillère aux décideurs locaux de l'Oisans, DDFIP (janvier 2024)
- Information sur le journal municipal 2023
- Information disponible sur le site internet de la mairie d'Ornon depuis fin 2023 (avec le projet de périmètre et les parcelles concernées).

Afin de financer cette étude, la commune d'Ornon a sollicité une subvention auprès de la mesure 07.61 du FEADER qui a été accordée suite à la validation du comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial de l'Oisans en 2021.

Projet d'Association Foncière Pastorale autorisée d'Ornon

